

Conseil restreint de l'Institut
d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-09-28-1

Relative au recrutement d'enseignants vacataires au titre de l'année universitaire 2026-2027

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

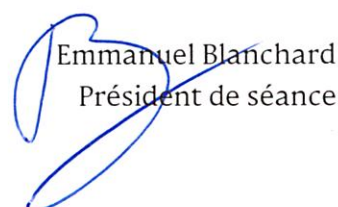
Considérant que le Conseil de ce jour est appelé à se prononcer sur le recrutement d'enseignants vacataires au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 10	Pour : 9
Nombre de membres présents : 7	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 2	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 1	Non-participation : 0

Le Conseil approuve le recrutement des enseignants vacataires appelés à intervenir au titre de l'année universitaire 2026-2027, tels que mentionnés en annexe à la présente délibération.



Emmanuel Blanchard
Président de séance